

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-sept, le seize mars à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 06 mars 2017

Présents : MM DAURIAN B, PORTES JM, MISTLER JM, PLATON M, PLANTON M, RAIMAUT V,

MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, BEZIADE S.

Absents excusés : DARCOS ML, BARBE C,

Procuration : DARCOS ML à DUPIOL JC, BARBE C à LAFARGUE J.

Absents : DUBERGEY L, LESBEGUERIE T,

Secrétaire de séance : Mme BEZIADE Stéphanie.

En préambule de la séance, M MATHA du SIPHEM (Syndicat Intercommunal du Pays Haut Entre deux Mers) présente l'étude sollicitée par M le MAIRE pour l'installation d'une chaudière à granulés commune au cercle, au logement du cercle et à la salle des fêtes.

Les attentes de ce système portent sur l'amélioration et le confort d'un nouveau chauffage en vue de réduire les charges de fonctionnement actuelles.

Il présente 2 scénarios :

- *1 installation d'une pompe à chaleur air/air préconisée par l'étude de l'architecte pour un coût de 28254 €*
- *1 installation avec création d'un réseau de chaleur et mise en service d'une chaufferie à granules de bois. Le coût d'investissement est onéreux (82984 € HT) mais le coût de fonctionnement moindre. Avec une aide financière de l'état et la Région il restera à charge de la commune 51086 €.*

Ce principe de chauffage est très onéreux pour chauffer épisodiquement la salle des fêtes. De plus, il y a des incertitudes sur l'activité du cercle.

Le 1^{er} scénario est plus adapté au contexte actuel.

Toutefois M le maire propose à M MATHA de réaliser une étude similaire sur plusieurs blocs communaux : vestiaire du stade, salle multi activités, école maternelle, logement de la poste, bibliothèque, cantine, école primaire et logements ST CLEMENT.

Le réseau chauffage pourrait être réalisé côté stade sans grandes fondations.

Il faut cibler l'emplacement de la chaufferie et le stockage de granules bois.

Le système serait plus intéressant, car l'école et la cantine sont de gros bâtiments consommateurs d'énergie.

L'éloignement de la chaufferie n'est pas un problème : la perte de degré est de 1° pour 1 km.

M le maire remercie M MATHA.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme BEZIADE Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

I VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS delib2017/03/09

Sous la présidence de M MISTLER, Jean Michel PORTES prend la parole.

Il fait la lecture d'une analyse comparative demandée au percepteur pour l'année 2015 et 2016.

En résumé l'endettement de la commune est de faible niveau. La situation des restes à recouvrer est maîtrisée.

La perte comptable constatée sur 2016 trouve principalement son origine dans une baisse conséquente des produits (baisse des dotations et augmentation de la part communautaire).

Il est nécessaire d'avoir une maîtrise de toutes les charges et notamment des charges liées aux ressources humaines.

M PORTES présente les résultats :

1) budget principal commune :

Fonctionnement	Dépenses : 638 540.45 €	recettes : 614 742.22
€		
Déficit de l'année	23 798.23	
Globalement les dépenses de personnel ont augmenté		
Avec le cumul de l'excédent antérieur la commune dispose de 191552 €		
Investissement	Dépenses : 73 438.70 €	recettes : 101 263.58 €
Excédent de l'année	27 824.88 €	

2) Multiple rural

Fonctionnement	Dépenses : 454.14 €	recettes : 6 807.00 €
Excédent total cumulé	17 408.48 €	
Investissement	Dépenses : 5 481.51	recettes : 5 267.65 €

L'excédent disponible pour le fonctionnement 2017 est de 11 926.97 €

L'annuité d'emprunt sur 2017 clôturera l'emprunt.

3) Salon de coiffure

Fonctionnement	Dépenses : 380.03	recettes : 3082.08 €
Investissement	dépenses : 2462.59 €	Recettes : 2347.56 €

L'excédent disponible pour le fonctionnement 2017 est de 1077.71 €

Il reste à verser le montant de deux annuités pour clôturer l'emprunt.

4) cercle

fonctionnement	dépenses : 1 095.77 €	recettes : 6535.50 €
Investissement	dépenses : 22 420,28 €	recettes : 3432.28 €

L'excédent à reprendre au budget 2017 est de 5 201.69 €

L'emprunt est encore présent jusqu'en 2023.

Comptes de gestion : DELIB2017/03/10

Les comptes de gestion tenus par le percepteur (commune, annexes (salon de coiffure, multiple rural et cercle) sont identiques aux comptes de la commune.

II AFFECTATIONS DE RESULTATS

1) COMMUNE DELIB2017/03/11

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -4 818,91€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 215 371,39€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 27 824,88€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -23 798,23€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 36 051,00€

En recettes pour un montant de : 13 024,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 21,03€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 21,03€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 191 552,13€

2) MULITPLE RURAL DELIB2017/03/11B

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -5 267,65€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 11 055,62€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -213,86€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 6 352,86€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 5 481,51€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 481,51€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté 11926.97 €

3) SALON DE COIFFURE DELIB2017/03/11C

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -2 347,56€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 838,25€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -115,03€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 2 702,05€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 2 462,59€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 2 462,59€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 077,71€

4) CERCLE DE CUDOS DELIB2017/03/11D

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 18 112,72€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 637,24€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -18 988,00€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 5 439,73€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 875,28€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 875,28€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 5 201,69€

III VOTE DES 3 TAXES DELIB2017/03/12

M le maire fait un rappel des dernières augmentations appliquées sur les taxes communales.

En 2010 pour un produit attendu supplémentaire de 5000 € et en 2015 de 7000€ .

Une simulation est demandée auprès des services fiscaux pour un produit supplémentaire de 5000 € (2.29 %), 7000 € (3.21%) et 10000€ (4.58%) €.

La commission des finances propose de retenir une augmentation de 7000 € soit 3.21 % sur les 3 taux.

Il est décidé pour l'avenir, d'augmenter de 2% tous les ans les taxes communales.

Récapitulatif du produit attendu pour 2017 :

TX 2016 cne	bases 2017	Taux 2017 avec augmentation	PRODUITS2017
14,01	732 100,00	14.459	105 854
17,09	486 400,00	17.637	85 786
81,33	40 500,00	83.93	33 991
			225 631

IV SALLE DES FETES

M PORTES prend la parole concernant la négociation d'un prêt bancaire pour financer les travaux de la salle des fêtes. La banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne sont interrogés.

Il présente un comparatif. La Banque Postale présente le meilleur taux pour une durée de 10 ans 1.05 %. Après débat, la durée du prêt serait entre 10 et 15 ans. Effectivement le coût du crédit est faible sur une durée de 10 ans mais l'annuité à rembourser est trop importante.

De plus, à ce jour nous n'avons aucune confirmation d'attribution de subventions. Il serait judicieux d'attendre ces données pour fixer définitivement le montant de l'emprunt. Les demandes seront reconduites en temps voulu.

Une demande sera faite auprès de la Caisse de Dépôts et consignations.

V EFFACEMENT DE DETTE DELIB2017/03/13

M le percepteur a demandé l'annulation dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel, l'effacement d'une dette pour Mme GUILLOT Cynthia, relatif à des frais de cantine pour un montant de 65 €10.

Le conseil municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité l'effacement de la dette de 65.10 €.

VI COMMUNAUTE DE COMMUNES : MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRE FIXANT LES COMPETENCES DES EPCI A FISCALITE PROPRE DELIB2017/03/14

Monsieur le Maire explique que le Conseil communautaire a délibéré le 27 septembre 2016 sur la mise en conformité des statuts de la communauté de communes. La procédure de mise en conformité statutaire initiée par la Communauté de communes n'a pas pu aboutir en raison de l'opposition de la commune de Bazas qui dispose d'une minorité de blocage en application de l'article L. 5211-5 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-17 du même code.

L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (article L. 5211-17 du CGCT). A l'issue de cette procédure, si les conditions de majorité qualifiée sont atteintes, un arrêté prenant acte de la modification des statuts sera pris par M. le Préfet.

M. le Maire explique que les compétences obligatoires et optionnelles sont réécrites conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT, avec retrait de toute définition de l'intérêt communautaire des statuts.

1- Les compétences obligatoires

Il convient de réécrire les compétences comme suit :

En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- • Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- • Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- • Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

En matière de développement économique :

- • actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT
- • création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- • politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- • promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2- Les compétences optionnelles

Il convient de réécrire les compétences comme suit :

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Politique du logement et du cadre de vie

Création, aménagement et entretien de la voirie

Action sociale d'intérêt communautaire

3-Les compétences supplémentaires

Les compétences qui excèdent le champ légal des compétences obligatoires ou optionnelles sont reclassées au titre des compétences supplémentaires :

La gestion et l'animation du centre Multimédia du Bazadais

L'Abattoir public du Bazadais et la salle de découpe du Bazadais

La construction **et l'aménagement** de bâtiments destinés à des professionnels de santé regroupés en maisons de santé pluridisciplinaires

Est ajoutée la notion d'aménagement.

La valorisation, l'aménagement et la gestion des sites naturels et touristiques suivants : - le lac de la Prade,

- le lac de Taste,

- la base nautique de Bernos-Beaulac.

La signalétique et la signalisation des équipements touristiques publics et du patrimoine qui seront répertoriés dans les chartes de territoires.

La participation au projet collectif du pôle Touristique des Landes de Gascogne

L'entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

L'aménagement numérique du territoire : établissement des infrastructures et des réseaux de télécommunications, promotion des usages en matière de technologies de l'information et de télécommunications (article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales).

4- Modification de la composition du Bureau communautaire

Afin d'améliorer la représentation de l'ensemble des communes du territoire au sein du Bureau communautaire, et en particulier de celle du Grignolais, il est proposé de modifier la composition du Bureau comme suit :

- le président et les vice-présidents,
- deux représentants pour les communes de moins de 500 habitants,
- un représentant pour les communes du capsylvain,
- deux représentants pour les communes du grignolais,
- deux représentants pour la commune de Bazas.
- un représentant pour les communes de 500 à 1000 habitants,

M. le Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la modification des statuts à intervenir en application des dispositions de l'article 68 de la loi NOTRe.

VII ECLAIRAGE LOTISSEMENT « JARDINS DU BOURG »

Lors de la dernière séance M le maire avait été chargé de solliciter la PROGEFIM, lotisseur privé pour une participation financière concernant le changement de six candélabres dans le lotissement. M le maire fait lecture du courrier de M BARES qui s'engage à financer pour 2 314 € TTC une partie de l'investissement des 6 candélabres (coût total 4628 € TTC).

VIII MANIFESTATION PRIVEE « SARRAUTE »

M le maire a reçu Mlle BADET, domiciliée à « Sarraute » qui souhaite organiser « la fête de l'ortie » au lieu-dit « Sarraute » le 27 mai prochain. Il s'agit d'établir une rencontre avec les habitants de la commune, de présenter une culture bio, avec à l'honneur l'ortie, dégustation culinaire, animations contes, musique. L'entrée sera gratuite. Il n'y aura pas de vente d'alcool, la réception sera réalisée sous des tonnelles. Il est attendu environ une centaine de personnes.

La manifestation devant se dérouler sur un lieu privé, on ne peut pas l'interdire. Toutefois M le maire a rédigé un courrier rappelant quelques points de sécurité, concernant : le stationnement des véhicules sur la voie publique, l'alcool à l'intérieur du site, le bruit occasionné par la soirée musicale.

La copie de ce courrier sera transmise pour information auprès des services de gendarmerie et secours.

IX QUESTIONS DIVERSES

1) FDAEC

Le conseil départemental maintient pour 2017 son soutien à l'ensemble des communes de Gironde au titre du fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes (FDAEC)

Pour Cudos le fond sera de 14007 €

M le maire propose de financer le busage de Larroudey et l'aménagement du chemin d'accès au pont de « sarraute »

Coût total du projet :

Ouï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- inscrit le montant de 14007 € du FDAEC 2017 dans le programme voirie 27, pour le financement du busage du fossé de « larroudey » et l'aménagement du chemin d'accès à la passerelle de « sarraute ».

2) Réunion du PLUI du 28 mars

Une réunion sur le PLUI est organisée en présence des élus de toutes les communes le 28 mars prochain à Langon.

Pour les élus présents, rendez-vous devant la mairie à 17 h 15 pour un covoiturage.

3) Ecole : Alarmes intrusion et incendie

La Société AAS vient présenter un nouveau produit regroupant les systèmes pour lutter contre l'intrusion et l'incendie le mercredi 22 mars à 14 h.

La commission des bâtiments est conviée à la démonstration.

4) Logement de la poste

Il y a une grosse perte de chaleur par les ouvertures du bâtiment (fenêtres) dans le logement de la poste.

Un devis a été présenté par la société SECRI pour environ 4000 €

Le conseil municipal demande un 2^{ème} devis comparatif : La Sté ALU REOLE va être contactée.

5) ACCA : la journée citoyenneté organisée par les chasseurs, la mairie, et autres associations aura lieu le 8 avril : ramassage des déchets sur les chemins ruraux.

Le rendez-vous est fixé au local de chasse à 8h30.

6) Utilisation salle des fêtes

Durant les prochains travaux, M le maire de Sauviac avait accepté le prêt de la salle des fêtes à certaines associations de Cudos afin de poursuivre leurs activités.

M le maire va faire un courrier d'une part pour planifier les associations qui souhaitent profiter de la proposition (la Gym le mardi soir, Familles Rurales le mercredi soir de 16 h 30 à 20h 30), et pour connaître le montant de la participation financière quant à cette utilisation

7) ARTIGUEVIEILLE

- Dans le cadre des Nuits Atypiques, M LAVAU propose un concert à Artiguevieille ;
- le 2/07 la bibliothèque propose un concert « Gospel » suivi d'un pique-nique sur le site. La participation sera payante. Coût du concert 300 €.

8) PONT lieu-dit « Laborde »

Suite à la demande de Mme FAUQUET qui ne peut plus accéder à ses parcelles, un busage va être effectué sur le CR23 qui sort sur RD12. Les travaux seront faits le 17/03 par les services routiers du département.

L'ordre du jour étant épuisé la parole est confiée aux élus :

- Mme LALANE : Elle fait le compte rendu du dernier conseil d'école

La réunion s'est déroulée dans un bon climat : Mme LAMOTHE est sur le départ pour la prochaine rentrée. MMES ROUDILH ET ETCHEBERRY participent au mouvement des enseignants.

L'effectif pour la prochaine rentrée se fera sur 4 classes ou 3 classes si fermeture.

Il y aura 77 enfants pour la rentrée 2017. Il faut attendre juin pour savoir s'il est prévu une fermeture de classe.

Les enseignantes actuelles veulent éviter des classes à 3 niveaux qui se présenteraient comme ci-dessous :

PS/MS/GS 22 ; CP/CE1/CE2 27 ; CE2/ CM1/CM2 28

Le loto de l'école est prévu pour le 31 mars à 20h30.

La coopérative scolaire est bénéficiaire de 5 436 €

Concernant le nombre de photocopies octroyé à l'école et pris en charge par la commune, il est fixé à 40 000 photocopies (30000 anciennement). Pour 2016, 70000 copies ont été faites par l'école.

Le montant supérieur au nouveau plafond sera imputé sur le budget réservé à l'école

M PLANTON : afin de préserver le terrain principal, le terrain va être tracé sur l'annexe pour les matchs des filles (50x65m) et des jeunes (15 x25m).

Il est demandé à la commune si un grillage peut être installé le long de la route qui jouxte le terrain.

Les ballons partent dans le pré des chevaux et sur la route.

Fin de séance 00h 15